

Marie Moret à une inconnue, 15 août 1888

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)

Collation1 p. (61r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à une inconnue, 15 août 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52725>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [15 août 1888](#)

Lieu de rédaction Lesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Destinataire [Inconnue](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

RésuméInformé la destinataire qu'elle peut éventuellement la recevoir demain, jeudi, ou après-demain, vendredi, à 8 heures du soir.

SupportDeux lettres copiées sur le même folio. Celle de gauche est barrée de deux traits au crayon bleu et rouge.

Mots-clés

Information

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Lesquilles 17 aout 88

Madame

En réponse à votre lettre
de ce matin, j'ai l'honneur
de vous informer que je ne
prévois pas que rien m'en-
pêche de vous recevoir
demain jeudi au après-
demain vendredi (comme
vous vaudrez) à 8 heures
du soir.

Veuillez agréer, Madame,
mes civilités distinguées.

Marie Godin

Lesquilles
17 aout 88

Madame Long

En réponse à votre lettre
de ce matin et comme déjà l'an
dernier mon mari avait reçu de
vous une demande d'emploi,
je crois utile de vous faire observer
que si il s'agit d'une telle demande
je ne puis en rien intervir pour
vous et que c'est à M. Seguenne
que il faut vous adresser.

Si ce n'est pas cela, veuillez
le dire à Madame Roger.

Agitez je vous prie, Madame,
mes civilités

M. Godin